

Monsieur le Directeur,

Vous avez réuni cette CAP locale aujourd'hui pour émettre un avis sur les propositions d'inscription sur la liste d'aptitude de C en B de notre direction.

Les représentants F.O.-DGFIP constatent au niveau national que, malheureusement, le nombre de postulants est en nette diminution par rapport aux dossiers recensés l'année dernière.

Nous rappelons que le Syndicat National F.O.-DGFIP, seul, avait revendiqué lors des discussions avec la Direction Générale des Finances Publiques le maintien de ce que l'administration appelait « droit au retour », c'est-à-dire l'affectation dans la direction d'origine des agents promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude.

Ce dispositif existait dans la FGP jusqu'à l'année dernière. Il aura permis la promotion sociale de nombreux collègues et notamment de mères de familles pour qui la mobilité forcée constitue naturellement un frein. Le Syndicat F.O.-DGFIP revendique toujours cette possibilité et son extension à l'ensemble des agents des Finances Publiques quelle que soit leur filière d'origine.

La Direction Générale des Finances Publiques est restée sourde à cette revendication préférant, par manque d'imagination et surtout manque d'ambition, mettre en place un système dont la rigidité fait perdurer au-delà du supportable des situations sociales difficiles et la vacance d'emploi qui accentue la dégradation des conditions de travail.

En effet, dès lors qu'un agent de catégorie C, promu B, participe au mouvement de mutation, son emploi en catégorie C est libéré et pourvu par mutation. En cas de refus, la seule solution retenue par l'administration est le reversement ALD en catégorie C du département.

Tout est donc mis en oeuvre pour que les agents des Finances Publiques renoncent à ce mode de recrutement statutaire. Nous n'osons pas imaginer que l'administration profite de la nette diminution des possibilités offertes par le plan de qualification pour dissuader de postuler un nombre toujours croissant d'agents.

Le Syndicat F.O.-DGFIP dénonce la politique de régression sociale sans précédent que constituent ces modalités d'affectation. Il dénonce une volonté de l'administration de réduire le coût salarial en incitant à la diminution des postulants par tous moyens, tout en affichant un taux de satisfaction plus élevé.

La Direction Générale des Finances Publiques s'inscrit-elle toujours dans le protocole pour la réduction des inégalités homme/femme lorsque dans le même temps elle met en place des dispositions la rendant impossible ?

Comment notre administration assure-t-elle désormais l'égalité de traitement à une mère de famille, candidate à un concours interne ou postulant à une promotion au choix, lorsque

celle-ci n'y trouve d'autre avantage que la mobilité forcée, un gain de rémunération ridiculement peu élevé et des frais de double résidence ?

F.O.-DGFIP revendique toujours que tous les agents promus de C en B, par concours interne ou liste d'aptitude, aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine.

A cet égard, les élus FO ne peuvent débiter cette CAP sans condamner à nouveau les suppressions d'emplois qui s'amplifient. Les agents de la DGFIP sont particulièrement touchés et le seront encore lourdement si on se fie aux prévisions pour 2014.

Dans le contexte actuel, les suppressions d'emplois, ce sont des missions qui ne sont plus remplies, un moindre service rendu aux usagers...mais aussi d'autres sujets tels que plus de souffrance et de stress au travail. Et cette situation va encore s'aggraver compte tenu des départs en retraite qui se vont certainement se multiplier eu égard aux annonces faites des intentions du gouvernement à ce sujet.

Pour les agents, les suppressions d'emplois ne sont pas incontournables, et les propositions pour les absorber sont inacceptables. La fonction publique est considérée comme une simple variable d'ajustement par ce Gouvernement.

FO DGFIP revendique donc :

- L'arrêt de la démarche stratégique directionnelle
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois qui amplifient la dégradation de nos conditions de travail et la restitution des emplois supprimés, seule garantie pour l'amélioration des conditions de travail, de la vie des agents dans les services et de l'exercice de toutes les missions garantes d'un véritable service publique
- Le maintien du Statut Général de la Fonction Publique.

FO-DGFIP rappelle son attachement au droit à mutation pour tout agent.

FO-DGFIP revendique :

- Le maintien de 2 véritables mouvements de mutation par an.
- Le droit au retour dans le département d'origine pour les agents C promus par concours ou liste d'aptitude en catégorie B.

Noisy le Grand le 25 novembre 2014

Les Représentants FO DGGFIP